



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 3 juin 2024, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le projet de règlement suivant :

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 429-009-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 03-429 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE À LA ZONE (Ra-303) DE FAIBLE À UNE DENSITÉ MOYENNE (Rb-303)

AVIS PUBLIC est également donné que ledit projet règlement peut être consulté durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](http://villelapeche.qc.ca)

AVIS est en outre donné que le projet de règlement entrera en vigueur le 6 juin 2024 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À LA PÊCHE, ce 6^e jour de juin de l'an 2024.

M^e Sylvie Loubier
Greffière et directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil et en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour de juin 2024.

M^e Sylvie Loubier
Greffière et directrice générale adjointe